

DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNEDOMAINE :

Environnement

SOUS DOMAINE :

Divers

OBJET :Rapport annuel 2017
sur le prix et la
qualité du service
public d'élimination
des déchets.Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

15 mars 2018

Affichage en date du :
15 mars 2018Publication de la
présente en date du :

22 mars 2018

Délibération n°

20180004

Séance du Comité Syndical du 22 mars 2018 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, POISSENOT Jean-Paul, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, BROUSSE Christian, JUNIEN Denis, OURLIAC Christian, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan Carlos, MORIN Didier, TOURNIER Guy.

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, BROUSSE Michel, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, RIOU Daniel, ROUQUET Alain, VIDAL Pierre.

Secrétaire de séance :

Monsieur MORIN Didier.



Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le décret n°2004-404 en date du 11 mai 2000 donne obligation aux collectivités de réaliser et de présenter chaque année un rapport concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets. Monsieur le Président présente ce rapport à l'assemblée.

Monsieur le Président indique que le rapport annuel 2017 doit être transmis aux services de la Préfecture et du Conseil Général et qu'il sera également consultable en ligne sur le site Internet du SMICTOM de l'Ouest Audois.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président

PREND acte des éléments détaillés du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 27 mars 2018.

Le Président,

Alain CARLES

